

COMMUNIQUÉ

aux pharmaciens propriétaires

Site Internet : www.ramq.gouv.qc.ca
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Régie de
l'assurance maladie

Québec 

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Centre de support aux pharmaciens

(entre 8 h et 22 h, du lundi au vendredi)

(entre 8 h 30 et 19 h, les samedis et dimanches)

UTILISER VOTRE TÉLÉPHONE VISTA 350

ou

Téléphone : Québec et région (418) 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Télécopieur : Québec et région (418) 528-5655

Ailleurs au Québec 1 888 734-4418

Sillery, le 7 décembre 2001

Dossier Novopharm

Vous avez reçu récemment un communiqué de Novopharm concernant le règlement d'un différend avec la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Nous tenons à vous préciser que, dans le cadre des enquêtes effectuées par la Régie relativement aux manquements à l'Entente sur le prix de vente garanti, la Régie a consenti à un règlement hors cour avec plusieurs fabricants. Tous ces règlements se sont faits dans le respect le plus rigoureux de l'entente concernée, ne touchent que les périodes considérées par les enquêtes de la Régie et ne modifient en rien l'entente en vigueur sur le prix de vente garanti.

Nous espérons que ces informations dissipent tout malentendu ou impression pouvant découler du communiqué émis par la compagnie Novopharm.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires